

Golf Le Champêtre
401, montée Morel
Sainte-Anne-des-Plaines, Québec
J5N 2T3

**CONVENTION DE DÉBITS
PRÉAUTORISÉS (DPA)**
Accord de DPA du payeur

IMPORTANT : Joindre un spécimen de chèque avec la mention « ANNULÉ ».

Pour plus de renseignements, contactez-nous au info@golfchampetre.com

1. Identification du payeur

Nom du payeur

Adresse complète du payeur

2. Autorisation

J'autorise le Golf Le Champêtre et l'institution financière désignée à procéder à des débits préautorisés :

(cochez la catégorie de compte bancaire et le type de DPA qui s'appliquent)

☐ PERSONNELS ou ☐ D'ENTREPRISE

☐ DPA ponctuel (un seul paiement) ou ☐ DPA récurrent (paiement mensuel)

sur le compte bancaire suivant :

Nom de l'institution financière

Adresse de la succursale

N° de l'institution

N° de succursale

N° de compte (doit être un compte avec chèques)

Nom du titulaire du compte bancaire (en lettres moulées)

Nom du (des) co-titulaire(s) du compte bancaire (s'il y a lieu)

pour le paiement de mon abonnement et des dépenses portées à mon compte au Golf Le Champêtre.

3. Montant des débits

Le 15^e jour de chaque mois ou le jour ouvrable suivant, le montant intégral des dépenses engagées au cours du mois précédent sera débité du compte bancaire mentionné ci-dessus.

Je renonce à recevoir un avis écrit 10 jours avant chaque débit préautorisé même si le montant de ces débits sera variable.

Golf Le Champêtre
401, montée Morel
Sainte-Anne-des-Plaines, Québec
J5N 2T3

**CONVENTION DE DÉBITS
PRÉAUTORISÉS (DPA)**
Accord de DPA du payeur

4. Confirmation initiale

- ☐ Je confirme avoir reçu une copie de cet accord au moins 10 jours avant le premier débit.
- ☐ Je consens à renoncer à ce délai.

5. Consentement

En tant que titulaire ou signataire autorisé du compte bancaire, je confirme que les renseignements fournis sont exacts et complets.

Toutes les personnes dont la signature est requise ont signé la présente convention.

Ce formulaire signé constitue la méthode de vérification retenue conformément à la Règle H1.

Le formulaire signé sera conservé par le bénéficiaire pour fins de vérification.

6. Frais et recours

Je dois m'assurer que le montant payable est disponible dans le compte bancaire. Des frais pour insuffisance de fonds peuvent s'appliquer.

Si un débit ne peut être effectué, je demeure responsable du paiement.

Je peux annuler cette autorisation avec un préavis écrit de 30 jours.

Je peux obtenir un formulaire d'annulation et plus d'informations sur www.paiements.ca.

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord.

L'institution financière me remboursera les montants retirés par erreur dans les délais prévus (90 jours pour DPA personnel, 10 jours ouvrables pour DPA d'entreprise).

7. Renseignements personnels

J'autorise le Golf Le Champêtre à communiquer mes renseignements personnels à l'institution financière afin de donner effet à cette autorisation.

8. Signatures

X

Signature du titulaire du compte

Date (obligatoire)

X

Signature(s) du (des) co-titulaire(s) du compte (s'il y a lieu)

Date (obligatoire)